

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**



**Quimperlé
 Communauté
 Kemperle
 Kumuniezh**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 12 mai 2022, s'est réuni le 19 mai 2022 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice :	52
Présents :	43
Votants :	51
Secrétaire de séance :	Michel CHARPENTIER

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO :	Marie-Françoise LE ROCH, Jean-Luc EVENNOU
BANNALEC :	Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Guy DOEUFF
BAYE :	Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT :	Annaïg GUIDOLLET, Denez DUIGOU
GUILLIGOMARC'H :	Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX :	Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ :	Corinne COLLET
MELLAC :	Franck CHAPOULIE, Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT
MOËLAN-SUR-MER :	Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Isabelle MOIGN, Franck BERTHET, Christelle FENEON, Christophe RIVALLAIN
QUERRIEN :	Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ :	Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Patrick TANGUY, Gérard JAMBOU, Pascale DOUINEAU, Michel FORGET, Danièle BROCHU, Eric ALAGON, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ :	Yves BERNICOT
RIEC-SUR-BÉLON :	Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE, Vincent PENNOBER,
SAINT-THURIEN :	Michel CHARPENTIER
SCAËR :	Jean-Yves LE GOFF, Hélène LE BOURHIS, Robert RAOUL, Danielle LE GALL
TRÉMÉVÉN :	Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Denis BARGUIL (BANNALEC), Martine PRIMA (BANNALEC), Jacques JULOUX (CLOHARS), Loïc PRIMA (CLOHARS), Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE), Leslie COLLINS (REDENE), Lorette ROBERT-ROCHER (REDENE), Florence PENCHE (RIEC), Jean-François LE MAT (SCAER)

POUVOIRS :

Martine PRIMA (BANNALEC) a donné pouvoir à Guy DOEUFF (BANNALEC)
 Denis BARGUIL (BANNALEC) a donné pouvoir à Christophe LE ROUX (BANNALEC)
 Jacques JULOUX (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)
 Loïc PRIMA (CLOHARS) a donné pouvoir à Christophe LESCOAT (MELLAC)
 Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
 Leslie COLLINS (REDENE) a donné pouvoir à Yves BERNICOT (REDENE)
 Florence PENCHE (RIEC) a donné pouvoir à Aude MARSILLE (RIEC)
 Jean-François LE MAT (SCAER) a donné pouvoir à Danielle LE GALL (SCAER)

DCC2022-080

POLITIKES PUBLIKES COMMUNAUTAIRES**4- ENVIRONNEMENT**

Appel à projet Biodiversité et milieux aquatiques de la fondation "Breizh Biodiv"

Contexte

Les bassins versants du Scorff et de l'Ellé-Isole-Laiïta ont initié en 2020 de façon partenariale et concertée une démarche de labellisation "Rivières Sauvages" pour certains de leurs cours d'eau présentant un bon fonctionnement écologique.

Au travers de cette labellisation, le souhait est d'impulser une dynamique sur le territoire, de valoriser les milieux aquatiques et les efforts engagés et d'utiliser le label pour engager un programme qui fédère et s'appuie sur les rivières les plus intéressantes.

Un pré-diagnostic de plusieurs rivières ou tronçons de rivières a été mené à partir de la grille de sélection du label. Sur l'Ellé-Isole-Laiïta, aucun tronçon n'obtient, à ce jour, la note nécessaire à la labellisation (70/100). La rivière du Naïc, avec une note de 63/100, apparaît comme la masse d'eau la plus intéressante parmi les tronçons étudiés.

Contenu

En parallèle, pour permettre un accompagnement financier des territoires dits en « bon état » au titre de la Directive Cadre sur l'Eau, la Région Bretagne sous l'égide de la fondation « Breizh Biodiv » a lancé un appel à projets sur la thématique « eau et biodiversité ».

L'objectif principal des projets éligibles doit reposer sur une démarche intégrée eau - biodiversité de mobilisation citoyenne, s'appuyant sur une ou plusieurs opérations pilotes ou vitrines de mise en valeur ou de restauration des milieux aquatiques. Habitants, riverains, acteurs économiques, élus du territoire doivent être fortement impliqués, afin de faciliter leur prise de conscience et leur réappropriation de ces milieux. La gouvernance globale du projet doit par ailleurs être transversale, fonctionnelle et multi acteurs, permettant aux différents acteurs d'origines et de compétences distinctes d'être associés à la construction du projet. Ainsi, un projet peut être co-porté par plusieurs maîtrises d'ouvrage sous la coordination d'un chef de file. Les structures porteuses de SAGE et les EPCI détenteurs de la compétence GEMA sont notamment éligibles au dispositif. Le candidat doit ainsi prévoir un programme d'actions comportant :

- Un volet d'animation et de sensibilisation ;
- Un volet opérationnel, support de l'animation et de l'implication citoyenne ;
- Un volet suivi et évaluation du projet adapté aux enjeux de préservation de la biodiversité et du maintien du bon état des masses d'eau.

Ouvert depuis le 1er mars 2022, les dossiers de candidatures doivent être déposés d'ici le 19 juin 2022. Les projets retenus bénéficieront d'un accompagnement financier à hauteur de 80% maximum des dépenses éligibles pour un montant minimum des dépenses fixé à 5 000 € et un montant plafond de 62 500 €.

Dans l'objectif d'accéder à la labellisation "Rivière Sauvages" sur le Naïc, cet appel à projets est apparu comme pouvant être un levier pour initier certains travaux, lever des financements supplémentaires et se rapprocher de la note nécessaire à l'obtention du label. Afin d'y répondre, un projet partenarial a été élaboré par le SMBSEIL, identifié comme chef de file, en collaboration avec différents maîtres d'ouvrage potentiels que sont Les Fédérations de pêche du Finistère et du Morbihan, les Conseil Départementaux, Roi Morvan Communauté, Quimperlé Communauté et la mobilisation de partenaires : communes, OFB, associations, chambre d'agriculture, office de tourisme etc.

Le programme d'actions est prévu sur 3 ans, de 2023 à 2025, autour de 12 principales opérations sur 4 volets différents :

- Opérationnel : restauration, entretien des milieux aquatiques et préservation de la biodiversité ;
- Sensibilisation : des agriculteurs, des propriétaires-riverains, des scolaires et du grand public ;
- Suivi : pour évaluer l'efficacité des actions, mesurer l'ambition du projet et la satisfaction des acteurs et des usagers ;
- Animation : pour la mise en œuvre du projet par les différents maîtres d'ouvrage.

Il est évalué à 62 175 € répartis comme suit :

Maître d'ouvrage	Dépenses éligibles	Type d'actions
SMBSEIL	-9 500 € (actions) -animation en régie et financement AELB	Sensibilisation, suivi et animation
Quimperlé Communauté Roi Morvan Communauté	-25 000 € (actions) -7 000€ (animation)	Restauration, sensibilisation, suivi et animation
Fédération de Pêche 29 Fédération de Pêche 56	-12 675€ (actions) -2 500€ (animation)	Entretien, sensibilisation, suivi et animation
Conseil départemental 56	-5 000 € (actions) -500€ (animation)	Préservation de la biodiversité et animation
	62 175 €	

Si le dossier est retenu par le comité de sélection de la fondation « Breizh Biodiv », il est proposé que Quimperlé Communauté, en tant qu'acteur associé :

- Soit co-maître d'ouvrage, avec Roi Morvan Communauté, de deux opérations de restauration, une action de sensibilisation et une action de suivi :
 - Travaux de reméandrage sur 200 à 300 mètres pour 13 000 € ;
 - Suppression d'une plantation de peupliers en zone humide pour 2 000 € ;
 - Sensibilisation des agriculteurs en lien avec les problématiques d'abreuvement direct pour 5 000 € ;
 - Mise en œuvre d'indicateurs avant et après travaux pour 5 000 € ;
- Participe à la mise en œuvre du projet avec un temps d'animation dédié pour 7 000 € correspondant à la réalisation des actions de restauration dont la collectivité sera maître d'ouvrage, de sensibilisation et à l'évaluation du programme.

Le montant total de dépense pour Quimperlé Communauté est évalué à 16 000 € étalés sur 3 ans (3 000 € en 2023, 9 750 € en 2024 et 3 250 € en 2025). Avec un taux d'aide fixé à 80 % le reste à charge est de 3 200 € (600 € en 2023, 1 950 € en 2024 et 650 € en 2025).

Le SMBSEIL, en tant que chef de file du projet :

- Assure la maîtrise d'ouvrage de trois opérations de sensibilisation (animation auprès de scolaires, aménagement d'un parcours pédagogique, reportage vidéo) ;
- Participe la mise en œuvre du projet avec un temps d'animation dédié correspondant au travail de coordination avec les différents maîtres d'ouvrage, les partenaires et la fondation « Breizh Biodiv », à la réalisation des actions de sensibilisation dont le syndicat sera maître d'ouvrage et à l'évaluation du programme ;
- Signe la convention avec la fondation « Breizh Biodiv » et s'engage à respecter les dispositions qui figureront dans cette convention ;
- Rétrocède une part des subventions qui lui seront versées vers les différents maîtres d'ouvrage, à hauteur des dépenses effectives de chaque maîtrise d'ouvrage et du taux d'aide fixé par la fondation « Breizh Biodiv ».

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER le contenu du programme d'actions proposé sous maîtrise d'ouvrage de Quimperlé Communauté et le plan de financement correspondant
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à la bonne mise en œuvre du programme

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

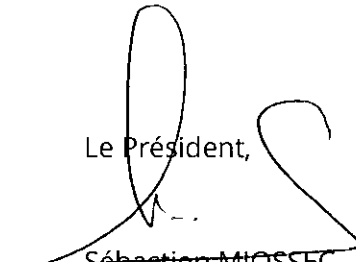
- APPROUVE le contenu du programme d'actions proposé sous maîtrise d'ouvrage de Quimperlé Communauté et le plan de financement correspondant
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à la bonne mise en œuvre du programme

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Sébastien MIOSSEC